

Le Fonds Chaleur soutiendra la récupération de chaleur fatale et la production de froid

Pour atteindre l'objectif de 32% d'EnR en 2030 inscrit dans la loi de transition énergétique, le budget du Fonds Chaleur Renouvelable va être doublé pour atteindre 420 millions d'euros d'ici 2017. Avec ce doublement, l'objectif est de permettre la production de près de 5,5 millions de tep supplémentaires de chaleur renouvelable à l'horizon 2020. C'est ce que l'on vient d'annoncer au ministère en charge de l'énergie, où on précise que des crédits supplémentaires seront apportés par le fonds de financement de la transition énergétique. Le ministère promet « une montée en puissance des financements pour les trois prochaines années ». On ajoute au ministère que le champ d'action du Fonds Chaleur est élargi dès 2015, notamment, à la chaleur fatale (et on précise que des équipements de récupération de chaleur « pourront être financés, en amont des réseaux de chaleur »), ainsi qu'à la production de froid. A ce propos, on indique que des opérations pilotes d'équipements à partir de sources renouvelables (groupes à absorption, réseaux de froid) seront soutenues dans le cadre d'un appel à projet sur les « nouvelles technologies émergentes ».

Au ministère, on indique aussi que, au-dessus de 25 tep, les « petits projets » sont désormais éligibles au Fonds Chaleur « lorsqu'ils sont l'objet d'un financement participatif des citoyens vivant à proximité ». Egalement en faveur des petits projets, des « contrats de développement partenariaux des EnR » viendront soutenir « des groupes de projets de petite taille, fédérés par exemple par une collectivité ou un gestionnaire de parc immobilier ». Quant aux projets de taille moyenne, il est prévu que les aides du Fonds Chaleur soient définies « à travers des forfaits en fonction de l'EnR produite ».

PACTE : le Costic prépare des calepins de chantier et des outils de dimensionnement

Dans le rapport d'activité 2014 du Costic, centre d'études et de recherche en génie climatique, qui vient de paraître, Marie-Hélène Huzé, directeur technique adjoint du Costic, indique que, dans le cadre du nouveau programme PACTE, qui a succédé au programme RAGE, « des outils adaptés au terrain sont d'ores et déjà en cours de réalisation ». Ce seront, par exemple, des calepins de chantier pour les techniciens, ou encore des outils numériques de calcul et de dimensionnement, précise-t-elle. On rappellera que le PACTE, doté d'un budget de 30 millions d'euros, doit accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment.

En formation continue, la plate-forme pédagogique des chaudières fioul et gaz du Costic a été rénovée récemment avec l'installation de quinze nouvelles chaudières en plus des appareils existants, ce qui, souligne-t-on au Costic, permet de disposer « à nouveau » de « l'une des plates-formes les mieux équipées de France » en chaudières. Par ailleurs, deux nouveaux groupes frigorifiques vont permettre des formations nouvelles au Costic, notamment sur le remplacement du R-22, ainsi qu'en dépannage et en récupération de fluides.

Au sujet des systèmes multifonctions de génie climatique, à noter une étude à laquelle le Costic participe pour l'Ademe et dont les premiers résultats sont « plutôt encourageants », confie-t-on au Costic : L'appoint électrique des systèmes s'enclenche rarement, signe d'un dimensionnement correct. Toutefois, un installateur qualifié et éventuellement un bureau d'études semblent nécessaires pour la conception et la mise en œuvre. Concernant les chaudières à condensation, à signaler une récente campagne de mesures du Costic dont « les premières analyses suggèrent que la performance en ECS est inférieure à la performance en chauffage ». Des consignes de température d'ECS élevées, par exemple, entraînent une diminution du rendement du générateur, explique-t-on au Costic. Cette étude se poursuit en 2015 et livrera des analyses plus précises. A propos des entrées d'air de ventilation intégrant des filtres, le Costic a mis au point dernièrement une cellule d'essais pour une évaluation de différents produits sous différents types de pollution. Ces premiers essais montrent clairement qu'il est possible d'associer des filtres aux entrées d'air avec un certain succès, observe-t-on au Costic. Mais ils montrent aussi que les sections normalisées françaises sont faibles. Elles induisent des vitesses d'air trop grandes pour une filtration efficace. L'utilisation de filtres sur les entrées d'air dans l'Hexagone devrait donc passer par une révision de la norme.

- **EN BREF.** L'Ademe vient d'indiquer que, selon des enquêtes réalisées dernièrement pour elle, 11% des Français placent les appareils de chauffage et de cuisson au premier rang des principales sources de pollution à l'intérieur des habitations, contre 41% qui, en cumul, les placent en première, seconde ou troisième position. Par ailleurs, 32% mettent en premier l'énergie géothermique parmi les EnR que la France devrait développer en priorité. D'autre part, 51% affirment que la baisse du prix des équipements ou des travaux pourrait les inciter à investir chez eux dans les EnR ou dans l'efficacité énergétique; mais ils ne sont que 13% à penser la même chose de l'augmentation du prix de l'énergie qu'ils utilisent. En travaux d'efficacité énergétique, « les Français sont plus sensibles, d'une façon générale, aux coûts d'investissement qu'à la rentabilité à long terme », ajoute-t-on à l'Ademe. En matière d'investissement dans les EnR chez eux, le solaire thermique (à hauteur de 23%) et le bois (à 22%) figurent par les EnR privilégiées par les Français.

- **EN BREF.** La ministre Ségolène Royal vient d'indiquer que ses services travaillent avec EDF sur un programme « massif » de remplacement de convecteurs électriques dans l'habitat social.

- **EN BREF.** La consommation finale mondiale d'EnR pour le chauffage a augmenté de plus de 2% en 2013, à 14,5 exajoules (EJ), soit 8% de la consommation totale d'énergie pour le chauffage, c'est-à-dire un tout petit peu plus qu'en 2012. C'est ce que vient d'indiquer l'Agence internationale de l'énergie, qui prévoit que cette consommation progressera annuellement de 3% en moyenne d'ici à 2020, à 17,9 EJ, dont 8,3 EJ dans le secteur des bâtiments (contre 6,1 EJ en 2013), soit une croissance annuelle moyenne de 5,1% d'ici à la fin de la décennie.